

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Numéro de téléphone :

Année de naissance concernée*

Maternelle

- 2019 2017
 2018 2016

Primaire

- 2015 2012
 2014 2011
 2013

Attention les enfants nés en 2018 (et 2019 pour les mercredis à partir de janvier 2022) doivent avoir 3 ans révolu et être scolarisé pour fréquenter l'Accueil Péri-scolaire des Mercredis

Personnes autorisé(e)s à reprendre l'enfant :	Noms - Prénoms	Numéro de tel	Lien avec l'enfant

DECLARATION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussignéresponsable légal de l'enfant,

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre,
- M'engage à rembourser les frais liés aux dégradations volontaires occasionnées par mon enfant,
- Déclare avoir pris connaissance du fonctionnement du centre et l'accepte dans son intégralité.
- autorise les responsables des ACM de Lallaing à prendre toutes les mesures nécessaires pour mon enfant en cas d'urgence.

**Pour l'Accueil Péri-scolaire des mercredis
en période scolaire soit du :
08 septembre 2021 au 06 juillet 2022**

PIECES A FOURNIR

- Attestation d'assurance en responsabilité civile ou extrascolaire en cours de validité

J'ai bien noté que l'inscription de mon enfant devient définitive quand le centre de loisirs est payé dans sa totalité et qu'aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates définies.

Fait à : Le :

Signature : (obligatoire)